

COMMUNE DE FARVAGNY



INFORMATION COMMUNALE N° 1 18 février 2005

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE
DU 2 MARS 2005

S O M M A I R E

1. Convocation à l'assemblée communale du 2 mars 2005
2. Compte de fonctionnement 2004 – récapitulation
3. Compte d'investissement 2004 – récapitulation
4. Chiffres clés 1999 à 2005
5. Endettement au 31 décembre 2004 – récapitulation
6. Commentaires succincts sur les comptes 2004
7. Evolution de la population depuis 1900
8. Assemblée communale du 1^{er} décembre 2004 – décisions
9. Année fiscale 2004 – rappel des modalités
10. Impôt fédéral direct 2004 (IFD)
11. Impôt communal 2005 – début d'activité lucrative
12. Calendriers scolaires
13. Ecole enfantine – année scolaire 2005/2006
14. Passeports suisses – informations importantes
15. Journée nature du 2 avril 2005
16. Nouvelle déchetterie communale – enquête publique
17. Modification du plan communal d'affectation des zones
18. Impôt communal sur les chiens – 2005
19. Bois de feu
20. Terrain à bâtir – Le Grassu – Grenilles
21. Eau communale – caractéristiques moyennes
22. Subside – réduction des primes d'assurance maladie 2005
23. Secutel – Système d'appel à l'aide pour personnes âgées ou handicapées
24. Formulaire de commande de bois de feu

1. ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de la commune de Farvagny sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

**mercredi 2 mars 2005 à 20 h 00
à la salle communale de Farvagny**

TRACTANDA

1. Procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} décembre 2004

(Le procès-verbal ne sera pas lu ; il peut être consulté à l'administration communale ou sur le site Internet. Il peut également être obtenu sur demande.)

2. Election d'un membre à la commission d'aménagement

3. Détermination du nombre de conseillers communaux pour la période 2006-2011

4. Ratification de la convention passée avec la Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine (FASDS)

(La convention ne sera pas lue ; elle peut être consultée à l'administration communale ou sur le site Internet. Elle peut également être obtenue sur demande.)

5. Remaniement parcellaire de Farvagny-le-Grand – Décompte final

6. Quartier Le Grassu à Grenilles – Aménagement – Décompte final

7. Comptes 2004

7.1 Comptes de fonctionnement

7.2 Comptes d'investissement

7.3 Rapports de la commission financière

8. Divers

2. COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2004 - récapitulation

	COMPTES 2003		BUDGET 2004		COMPTES 2004	
	charges	produits	charges	produits	charges	produits
0 Administration générale	855'797.05	412'743.50	855'570.00	372'850.00	845'183.50	378'057.15
1 Ordre public	194'091.40	119'350.20	161'650.00	87'400.00	245'726.05	188'608.80
2 Enseignement et formation	1'496'169.30	81'677.70	1'600'900.00	88'300.00	1'547'813.25	72'401.90
3 Culte - culture - loisirs	558'740.60		538'100.00		553'810.65	
4 Santé	561'174.05	11'595.10	582'500.00	22'250.00	615'508.85	25'677.15
5 Affaires sociales	755'981.70	9'157.70	825'250.00	8'150.00	772'187.00	7'262.00
6 Transports et communications	338'672.75	55'740.35	324'100.00	29'000.00	342'345.40	38'506.35
7 Protection/aménagement environnement	528'817.55	515'797.70	582'300.00	521'350.00	575'397.30	541'705.15
8 Economie	217'071.92	293'908.37	46'150.00	19'000.00	38'719.25	22'657.90
9 Finances et impôts	2'094'511.90	6'109'026.60	1'649'350.00	5'792'550.00	2'187'849.37	6'454'383.60
TOTAUX FONCTIONNEMENT	7'601'028.22	7'608'997.22	7'165'870.00	6'940'850.00	7'724'540.62	7'729'260.00
Excédents charges/produits	7'969.00			225'020.00	¹⁾ 4'719.38	

1) Excédent de produits, selon positions ordinaires	486'251.43
+ Gain comptable - vente de terrain quartier du Grassu	38'467.95
Résultat intermédiaire - excédent de produits	524'719.38
./. Amortissements supplémentaires	520'000.00
Résultat final - excédent de produits	4'719.38

Farvagny, le 8 février 2005

3. COMPTE D'INVESTISSEMENT 2004 – récapitulation

	COMPTES 2003		BUDGET 2004		COMPTES 2004	
	charges	produits	charges	produits	charges	produits
0 Administration générale						
1 Ordre public			127'700.00	2'100.00	18'773.25	
2 Enseignement et formation	84'840.55	251'000.00	290'000.00	203'000.00	268'345.50	161'113.60
3 Culte - culture - loisirs	23'000.00					
4 Santé						
5 Affaires sociales						
6 Transports et communications	304'848.00	42'565.50	141'000.00	8'500.00	133'360.25	21'205.20
7 Protection/aménagement environnement	284'625.20	181'204.10	508'275.00	250'750.00	395'450.85	167'760.70
8 Economie	98'612.45	76'089.00			3'000.00	3'392.94
9 Finances et impôts	6'455.10	80'600.00			3'686.70	119'085.00
TOTAUX INVESTISSEMENTS	802'381.30	631'458.60	1'066'975.00	464'350.00	822'616.55	472'557.44
Excédents charges/produits		170'922.70		602'625.00		350'059.11

Farvagny, le 8 février 2005

4. CHIFFRES CLES 1999-2005

	1999	2000 ⁽¹⁾	2001	2002	2003	BU 04	CO 2004	BU 05
1. Fonctionnement								
Résultat de fonctionnement	273	426	231	572	780	147	849	167
+ Dissol. réserve/gain comptable		990		256	73		38	
= Résultat avant amortissements	273	1416	231	828	853	147	887	167
- Amortissements obligatoires	17	17	323	322	340	372	362	362
- Amortis. suppl. / réserves	250	1392	0	501	505	0	520	0
= Résultat net	6	7	-92	5	8	-225	5	-195
2. Santé et affaires sociales								
4. Santé	383	384	467	569	550	560	590	590
5. Affaires sociales	539	710	714	717	747	817	765	935
Total	922	1'094	1'181	1'286	1'297	1'377	1'355	1'525
3. Impôts ordinaires	2'913	3'283	3'245	3'887	4'089	3'852	4'337	4'194
4. Autres données								
Taux moyen des intérêts (%)	2.86	3.36	3.07	3.34	3.24		3.21	
Endettement net (milliers fr.)	13'780	12'235	12'220	11'229	10'617	10'900	10'426	11'200
Nombre habitants	1'726	1'773	1'773	1'785	1'829	1'810	1'857	1'850
Endettement par habitant (fr.)	7'984	6'900	6'892	6'291	5'805	6'022	5'614	6'054

⁽¹⁾ Dès 2000 ==> nouveau complexe communal : frais financiers 300 et amort. obligatoires 290 (dès 01)

Farvagny, le 8 février 2005

5. ENDETTEMENT AU 31.12.2004 – récapitulation

ENDETTEMENT	2004			2003	
	MONTANT	TAUX	ECHEANCE		
Dettes portant intérêts					
UBS - prêt taux fixe (p. mémoire : 900'000)	0.00	1.95%	juin. 2004		
UBS - prêt taux fixe	1'400'000.00	3.45%	janv. 2005		
UBS - prêt taux fixe	1'500'000.00	3.60%	avr. 2006		
Centrale d'émission de communes	6'000'000.00	3.66%	févr. 2008		
	8'900'000.00	84%		9'800'000.00	84%
Dettes sans intérêts					
Prêt canton FR, terrain bâtir	245'232.00				
Divers prêts LIM	1'501'379.00	0.00%	DIVERSES		
	1'746'611.00	16%		1'833'317.00	16%
TOTAL ENDETTEMENT BRUT	10'646'611.00	100%		11'633'317.00	100%
Disponibilités (caisse, CCP, etc.)	220'692.00			1'016'418.00	
ENDETTEMENT NET	10'425'919.00			10'616'899.00	
Total des intérêts des dettes	334'689.00			343'842.00	
Taux moyen sur endettement net	3.21%			3.24%	
Endettement moyen par habitant	5'614			5'805	
	[1'857 habitants]			[1'829 habitants]	

Farvagny, le 8 février 2005

6. COMMENTAIRES SUCCINCTS SUR LES COMPTES 2004

NB: afin de simplifier les textes, les valeurs sont données en milliers de francs

1. COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Base: chiffres clés 1999-2005

- Les comptes 2004 sont nettement plus favorables que le budget, le résultat de fonctionnement (chiffre 1) avant opérations sur réserves et amortissements passe de 147 à 849 soit une amélioration de 702.
- Cette embellie est due essentiellement à la progression des impôts ordinaires (chiffre 3) qui passent de 3'852 à 4'337, soit un écart favorable de 485. L'introduction de la Loi sur les impôts cantonaux directs du 6 juin 2000 a eu de bons effets sur les comptes communaux.
- Les statistiques fiscales cantonales qui servent de base à la prévision budgétaire communale sont moins fiables du fait d'une expérience restreinte (trois exercices: 2001-2003); partant, les valeurs sont estimées avec beaucoup de prudence. Heureusement les écarts entre le budget et la facturation effective ont toujours été favorables.
- Les autres impôts à caractère conjoncturels, soit l'impôt sur les prestations en capital, les gains immobiliers, les mutations, etc..., se sont montés à 276, soit un écart favorable de 141 par rapport au budget.
- Un gain comptable de 38 est enregistré, celui-ci est généré par le résultat net de la vente de la 3^e parcelle dans le quartier "Le Grassu" à Grenilles.
- La conjugaison de ces trois éléments permet de procéder à des amortissements supplémentaires pour 520 et de clôturer avec un excédent de produit de 5.

2. COMPTE D'INVESTISSEMENT

Base: récapitulation comptes 2003, budget 2004 et comptes 2004

- Les comptes 2004 sont plus favorables que le budget, ils enregistrent un excédent de charges de 350 (amélioration de 252).
- On enregistre un volume inférieur de charges, toutefois il s'agit uniquement d'un décalage dans le temps des investissements, notamment les travaux liés au plan général d'évacuation des eaux (PGEE), y compris numérisation, votés lors de l'assemblée du 12 décembre 2001. Le budget 2004 prévoyait un volume d'investissement de 135 alors que les décaissements se sont montés à 57. Il en est de même pour les frais de mensuration (budget 100, effectif 0).
- Les produits du chapitre 7 « Protection et aménagement de l'environnement » enregistrent un écart défavorable de 83. La cause principale est un décalage dans le temps de subventions fédérales et cantonales relatives au PGEE pour 100 (cf commentaire sur les charges d'investissement). En compensation, une vente de terrain au Grassu pour 111, non prévue au budget, fait que le total des produits est proche du budget.

3. ENDETTEMENT

Bases: chiffres clés 1999-2005 et récapitulation endettement au 31.12.2004

- L'endettement par habitant se monte à 5'614 francs, soit une amélioration de 6,8% par rapport au budget (district de la Sarine en 2003: 4'432 francs).

- Les dettes portant intérêts ont été réduites de 900 en 2004 (remboursement d'un prêt arrivant à échéance en juin).
- Le risque d'une évolution défavorable des frais financiers à charge de la commune est limité à moyen terme; en effet, la plus grande part de ceux-ci est liée à un prêt échu en février 2008.

4. PERSPECTIVES POUR LE FUTUR

- On constate que seul l'exercice 2001 a enregistré un déficit (92). Ce résultat provient d'une estimation prudente des rentrées fiscales 2001 (incertitudes liées à la nouvelle loi sur les impôts cantonaux directs et taxation annuelle post-numerando); il est corrigé dès 2002 avec des rentrées fiscales supplémentaires.
- Les charges découlant du nouveau complexe communal (frais d'exploitation et financiers, amortissements) sont absorbées sans difficultés majeures par le compte de fonctionnement, les projections financières réalisées en 1997 sont confirmées, notamment le coefficient fiscal communal de 93 %.
- Au vue des recettes fiscales supplémentaires connues aujourd'hui, l'exercice 2005 sera équilibré, y compris d'éventuels amortissements supplémentaires.
- A court terme, il s'agit de persévérer dans la réduction de l'endettement moyen par habitant, conformément au mouvement dessiné depuis l'exercice 2000. En fonction des résultats 2004, des perspectives pour le compte de fonctionnement 2005 et du budget des investissements 2005 (excédent de charge 808), l'endettement par habitant à fin 2005 peut aujourd'hui être estimé à 5'550 francs. L'objectif final est de se rapprocher de la valeur moyenne par habitant du district de la Sarine.

7. EVOLUTION DE LA POPULATION DEPUIS 1900

Evolution de la population des quatre villages depuis 1900 :

AVANT LA FUSION :

COMMUNES	1900	1910	1920	1930	1941	1950	1960	1970	1980	1990	1995
Farvagny-le-Grand	433	440	417	389	406	453	437	486	613	905	1136
Farvagny-le-Petit	167	151	152	138	176	190	131	185	216	221	264
Grenilles	128	118	137	131	130	123	86	87	81	93	92
Posat	113	89	79	87	84	95	73	50	54	73	70
TOTAL	841	798	785	745	796	861	727	808	964	1292	1562

DEPUIS LA FUSION – 1^{ER} JANVIER 1996 :

COMMUNE	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Farvagny	1590	1699	1710	1734	1768	1776	1785	1835	1857

8. ASSEMBLEE COMMUNALE DU 1^{er} DECEMBRE 2004

Les citoyennes et citoyens présents ont :

- accepté la modification de l'article 7 de la convention de prêt au FC Farvagny/Ogoz ;
- approuvé le règlement communal relatif à la gestion des déchets ;
- accepté le budget de fonctionnement 2005 ;
- accepté le budget d'investissement 2005 avec notamment :
 - réseau d'eau de Posat – rénovation de la station de pompage et du réservoir
 - participation pour le nouveau système de gestion informatique du réseau d'eau
 - achat d'un frontal pour tracteur Deutz
 - plan d'affectation des zones – changement d'affectation d'un solde de crédit
 - aménagement routier – Farvagny-le-Grand (Impasse des Moulins)
 - aménagement d'une nouvelle déchetterie avec route d'accès (ch. des Cleyettes – ouest)
 - aménagement du chemin des Cleyettes – est.

9. ANNEE FISCALE 2004 – RAPPEL DES MODALITES

Nous nous permettons de vous rappeler quelques éléments importants découlant de la mise en application de la nouvelle loi fiscale :

- Mars 2005 Vous devez remplir la déclaration fiscale **2004** avec indication des éléments concernant l'année 2004 uniquement. Les documents vous ont été adressés en janvier par le Service cantonal des contributions (SCC) avec un délai de retour fixé au **1^{er} mars 2005 !**
- Rappel Toutes les déclarations fiscales devront être retournées au Service cantonal des contributions et non plus à la commune de domicile.
- Acomptes Un 10^e bulletin vierge intitulé « Acompte volontaire 2004 » vous a été remis en mai 2004 avec les bordereaux pré-imprimés. Lorsque vous remplirez votre déclaration 2004, **vous devez calculer votre revenu et fortune imposables**. Si à ce moment-là, vous constatez que l'impôt communal réellement dû est sensiblement plus élevé que les acomptes payés, il sera encore temps d'effectuer le versement d'un acompte volontaire (afin d'éviter un solde trop important et d'éviter ou de réduire la facturation d'intérêts compensatoires lors du décompte final).
- Décompte L'impôt 2004 sera basé sur les revenus obtenus durant l'année 2004. Aussi, ce ne sera qu'à partir de mai 2005, après examen de votre déclaration 2004 par le SCC, que le décompte du solde de l'impôt 2004 pourra être établi.
- Intérêts Si les acomptes 2004 versés se révèlent insuffisants pour couvrir l'impôt 2004 définitif, les compléments à payer feront l'objet d'une facturation d'intérêts compensatoires. Ces intérêts seront calculés à partir du 31 mai 2005 jusqu'au moment de l'établissement du décompte. Si les acomptes payés sont trop élevés, un intérêt rémunérateur sera accordé sur les montants remboursés.

10. IMPOT FEDERAL DIRECT 2004 (IFD)

- L'impôt fédéral direct (IFD) est perçu par le Service cantonal des contributions.
- Le terme général d'échéance de l'IFD 2004 est fixé au 1^{er} mars 2005.
- Cet impôt doit être acquitté au plus tard le trentième jour qui suit son échéance, à savoir le 31 mars 2005.
- Pour l'IFD 2004, un bordereau provisoire sera établi pour tous les montants supérieurs à fr. 300.--. Pour tous les contribuables, le décompte final n'interviendra qu'après la taxation des revenus 2004.

11. IMPOT COMMUNAL 2005 – Début d'activité lucrative

(Cette information s'adresse essentiellement aux jeunes de 16 à 25 ans)

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les impôts, notre canton a adopté, sur le plan fiscal, le système de la taxation annuelle.

En janvier 2006, vous serez amenés à annoncer les revenus que vous avez obtenus durant l'année 2005.

Sur la base de votre déclaration, le Service cantonal des contributions déterminera votre cote d'impôt pour l'année 2005. De cette décision découlera la facturation des décomptes pour les impôts fédéraux directs, cantonaux, communaux et paroissiaux.

Lors de l'établissement de ces décomptes (échéance au 31 mai 2006), les montants qui n'auront pas fait l'objet d'une demande d'acomptes seront majorés d'intérêts compensatoires.

Dès lors, veuillez nous annoncer un éventuel début d'activité lucrative ou toute modification importante de votre revenu durant l'année 2005 afin que nous puissions vous facturer des acomptes.

Cette manière de faire vous évitera de payer des décomptes très importants en 2006.

12. CALENDRIERS SCOLAIRES

2^e semestre 2004/2005

ANNEE SCOLAIRE 2004/2005				
Classes	Lundi	14.02.05	au vendredi	18.03.05
Vacances de Pâques	Lundi	21.03.05	au vendredi	01.04.05
Classes	Lundi	04.04.05	au vendredi	08.07.05
Autres congés	Jeudi-vendredi	05 et 06.05.05	Ascension	
	Lundi	16.05.05	Pentecôte	
	Jeudi-vendredi	26 et 27.05.05	Fête Dieu	

Année scolaire 2005/2006

Rentrée scolaire 2005	Jeudi	25.08.05		
Classes	Jeudi	25.08.05	au vendredi	14.10.05
Vacances d'automne	Lundi	17.10.05	au vendredi	28.10.05
Classes	Lundi	31.10.05	au vendredi	23.12.05
Vacances de Noël	Lundi	26.12.05	au vendredi	06.01.06
Classes	Lundi	09.01.06	au vendredi	24.02.06
Vacances de Carnaval	Lundi	27.02.06	au vendredi	03.03.06
Classes	Lundi	06.03.06	au vendredi	07.04.06
Vacances de Pâques	Lundi	10.04.06	au vendredi	21.04.06
Classes	Lundi	24.04.06	au vendredi	07.07.06
Rentrée scolaire 2006	Jeudi	24.08.06		
Autres congés	Mardi	01.11.05	Toussaint	
	Jeudi	08.12.05	Immaculée Conception	
	Jeudi-vendredi	25 et 26.05.06	Ascension	
	Lundi	05.06.06	Pentecôte	
	Jeudi-vendredi	15 et 16.06.06	Fête Dieu	

13. ECOLE ENFANTINE INSCRIPTION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2005/2006

Les formulaires d'inscription ont été adressés aux parents des enfants concernés nés entre le 1^{er} mai 1999 et le 30 avril 2000. Le délai de retour de ces documents est fixé **au 15 mars 2005**.

S'il devait y avoir un oubli, nous vous demandons de prendre rapidement contact avec Mme Claudine Pochon, secrétaire de la commission scolaire (tél. 026/411 49 50).

Les parents peuvent demander d'avancer d'une année l'entrée de leur enfant à l'école enfantine si celui-ci a cinq ans révolus entre le 1^{er} mai 2005 et le 31 juillet 2005 et qu'il a atteint une maturité suffisante.

Dans ce cas, la demande devra être adressée **jusqu'au 30 avril 2005** au plus tard à l'adresse suivante :

Commission scolaire
Mme Hélène Cudré-Mauroux
Présidente
Le Grand-Clos 11
1726 Farvagny-le-Grand

Tél. privé : 026 / 411 25 52
Mobile : 079 / 699 63 59

14. PASSEPORTS SUISSES – INFORMATIONS IMPORTANTES

Nouvelles exigences d'entrée aux Etats-Unis dès le 26 octobre 2005 :

L'ancien passeport Suisse (modèle 1985) ne permet plus l'entrée aux Etats-Unis à partir du 26 octobre 2005.

En l'état des renseignements dont dispose l'Office fédéral de la police, les titulaires du nouveau passeport suisse introduit depuis le 1^{er} janvier 2003 (modèle 2003) peuvent actuellement entrer sans visa aux Etats-Unis pour des séjours de 90 jours au maximum.

Après le 26 octobre 2005, les titulaires du passeport 2003 seront toujours autorisés à entrer sans visa aux Etats-Unis, et ceci durant l'entière validité du passeport, **pour autant que celui-ci ait été émis avant le 26 octobre 2005.**

Les passeports (modèle 2003) établis après le 26 octobre 2005 devront intégrer des données biométriques pour permettre à leurs titulaires d'entrer sans visa aux Etats-Unis.

Mais en terme de coût (environ fr. 255.-- au lieu des fr. 125.-- actuels), de durée de validité (5 ans au lieu des 10 ans actuels) et de délai de confection du document (environ 40 jours au lieu des 15 jours actuels), il apparaît clairement qu'il sera plus avantageux de disposer d'un passeport (modèle 2003) établi avant le 26 octobre 2005 - donc sans données biométriques.

D'autre part, le projet pilote de la Confédération pour l'élaboration des passeports avec données biométriques n'a pas encore été finalisé. La Confédération pense pouvoir mettre sur pied ce service à partir du début 2006 seulement.

En d'autres termes, toute personne désirant voyager aux Etats-Unis depuis le 26 octobre 2005 et qui n'a pas établi de passeport modèle 2003 avant le 26 octobre 2005, ne pourra pas se rendre aux Etats-Unis tant qu'elle ne possédera pas de passeport avec données biométriques.

La procédure d'élaboration d'un passeport avec données biométriques se fera en deux étapes :

- Dans un premier temps, le citoyen se rendra auprès de sa commune de domicile pour compléter la demande de passeport avec données biométriques
- Dans un deuxième temps, le citoyen sera amené à se déplacer auprès d'un centre régional de saisie de données biométriques, vraisemblablement hors canton. Un nombre limité de ces centres (probablement uniquement 5 centres) seront répartis sur l'ensemble du territoire de la Confédération.

Le Service de la population et des migrants (SPOMI) conseille donc au citoyen suisse qui souhaiterait voyager aux Etats-Unis et qui ne disposerait pas encore du nouveau passeport 2003 de s'en procurer un en 2005, dans un délai lui assurant une émission de son document avant le 26 octobre 2005.

Pour tout renseignement au sujet des passeports et notamment sur la question des données biométriques, veuillez contacter directement le SPOMI (Service de la population et des migrants) au tél. 026 / 305 15 25.

15. JOURNEE NATURE DU 2 AVRIL 2005

Les forêts et les rives des ruisseaux sont souvent jonchées de débris de toute sorte déposés par des personnes sans scrupule et dans le mépris total du respect de l'environnement.

Le Conseil communal a décidé de renouveler la journée nature organisée en 2004 dans le but de nettoyer les forêts et les rives des ruisseaux du territoire communal.

Il compte mener à bien cette opération de nettoyage avec la collaboration de l'ensemble de la population et avec l'appui logistique de la Corporation de triage du Gibloux-Nord et de notre employé communal.

- Date: **Samedi 2 avril**
- Date de réserve: Samedi 9 avril (en cas de renvoi pour conditions météorologiques défavorables et/ou présence d'une couche neigeuse empêchant de distinguer les déchets)
- Rendez-vous: 08 h 30 – Salle communale – Farvagny-le-Grand
- Travaux: de 09 h 00 à 12 h 00
- Repas: 12 h 15 – salle communale – nourriture et boissons offertes par la commune
- Equipement personnel: Vêtements chauds – bons souliers – gants de protection
- Renseignements: **par téléphone no 1600** dès le vendredi 1er avril à 16 h 00 (vendredi 8 avril dès 16h 00).

Pour des questions d'intendance et d'organisation, le Conseil communal prie les personnes intéressées de s'inscrire **par téléphone (026 / 411 96 00), par fax (026 / 411 96 10) ou par courriel (office@farvagny.ch)** en précisant le nombre d'adultes et le nombre d'enfants.

16. NOUVELLE DÉCHETTERIE COMMUNALE AVEC AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE D'ACCÈS

Suite à l'approbation de l'assemblée communale du 11 décembre, le projet a été optimisé afin de trouver la meilleure solution possible pour la zone "branches et gazon" accessible en tous temps.

L'étude relative à la nouvelle déchetterie et à la route d'accès est terminée. Les 2 dossiers seront mis à l'enquête par publication dans la Feuille officielle et affichage au pilier public à fin février – début mars:

- déchetterie enquête de 14 jours
- route d'accès enquête de 30 jours

Les plans pourront être consultés à l'administration communale.

17. MODIFICATION DU PLAN COMMUNAL D'AFFECTATION DES ZONES

Conformément aux articles 81, al. 4 LATeC et 10 RELATeC, le Conseil communal publie la décision d'approbation du 14 décembre 2004 par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions concernant la mise en zone d'intérêt général d'une partie de l'article 717 RF de Farvagny-le-Grand (parcelle qui a accueilli les pavillons provisoires du CO de Farvagny).

Cet avis a été publié dans la Feuille officielle n° 1 et affiché au pilier public le 7 janvier 2005.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale.

18. IMPOT COMMUNAL SUR LES CHIENS - 2005

L'assemblée communale du 10 décembre 2003 a adopté un règlement communal pour la perception d'un impôt communal sur les chiens avec entrée en vigueur en janvier 2004. (*Ce document peut être obtenu sur demande au bureau communal*).

Cet impôt, fixé à fr. 50.-- par chien, a été perçu pour la 1^{ère} fois en 2004 avec l'impôt cantonal.

Les permis sont délivrés par la Préfecture de la Sarine, laquelle adresse le permis, la marque de contrôle et la facture par courrier postal.

Les propriétaires de chiens ont jusqu'à fin avril pour s'acquitter de cet impôt. Ceux qui n'auraient pas reçu de facture pour l'impôt communal 2004 et ainsi que les nouveaux propriétaires de chiens doivent s'annoncer (dans les 2 mois) à la Préfecture de la Sarine à Fribourg (026 / 305 22 25).

Des contrôles d'assujettissement à l'impôt sur les chiens sont opérés régulièrement par la Gendarmerie. Toute soustraction à l'imposition sur les chiens sera dénoncée à la Préfecture qui statuera sur l'infraction et prononcera des amendes, en application de la loi du 21 novembre 1982 et de l'arrêté du 21 décembre 1982.

19. BOIS DE FEU

- Préparation Les personnes désirant préparer du bois en forêt, des perches ou des piquets, peuvent prendre contact avec M. René Bovigny, forestier intercommunal, (079/413.55.40), lequel leur donnera toutes les précisions nécessaires.
- Commande Vous pouvez commander du bois de feu au moyen du bulletin de commande se trouvant en fin de journal.
Celui-ci doit être transmis au forestier, M. René Bovigny, ou au bureau communal **jusqu'au 20 mars 2005**.

20. TERRAIN A BATIR – LE GRASSU – GRENILLES

La réalisation des infrastructures du quartier est terminée. Les trois premières villas construites ont accueilli leurs habitants.

Il reste 5 parcelles à vendre dans ce quartier à Grenilles. Aidez-nous à promouvoir le côté attrayant de notre commune envers d'éventuels acquéreurs de terrain :

3 parcelles entre 1'243 et 1'300 m² à fr. 100.-- le m²
2 parcelles de 874 et 1'054 m² à fr. 120.-- le m²

Un dossier de présentation est à disposition auprès de l'administration communale.

21. EAU COMMUNALE – CARACTÉRISTIQUES MOYENNES

Conformément aux dispositions légales, nous portons à votre connaissance les normes moyennes de l'eau potable distribuée sur la commune:

PARAMETRE	UNITE	RESEAU DE FARVAGNY (Farvagny-le-Grand, Grenilles, Farvagny-le-Petit)	RESEAU DE POSAT
Turbidité	UT/F	0,06	0,04
Conductivité	µS/cm	567	629
Dureté totale	mmol/litre	3,29	3,60
Ammonium	mg/litre	<0,05	<0,05
Nitrite	mg/litre	<0,05	<0,05
Nitrate	mg/litre	11	33

Selon le rapport du laboratoire cantonal relatif aux dernières analyses effectuées le 6 décembre 2004, ces valeurs sont conformes aux exigences pour une eau de consommation.

22. SUBSIDE POUR PRIMES D'ASSURANCE MALADIE – 2005

☞ Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge):

Normes dès 01.01.2005	Célibataire/Divorcé/Veuf/Sép	Couple
Sans enfant à charge	Fr. 36'800.-	Fr. 54'600.-
1 enfant à charge	Fr. 55'200.-	Fr. 64'600.-
2 enfants à charge	Fr. 65'200.-	Fr. 74'600.-
3 enfants à charge	Fr. 75'200.-	Fr. 84'600.-
4 enfants à charge	Fr. 85'200.-	Fr. 94'600.-
5 enfants à charge	Fr. 95'200.-	Fr. 104'600.-
6 enfants à charge	Fr. 105'200.-	Fr. 114'600.-

Le revenu déterminant au sens de l'article 14 LAMaL est donné par le revenu annuel net moyen (ch. 4.91 de l'avis de taxation), auquel sont ajoutés:

a) pour le contribuable salarié ou retraité:

- les primes et cotisations d'assurance (codes 4.11 à 4.14)
- les intérêts passifs privés pour la part qui excède fr. 30'000 (code 4.21)
- les frais d'entretien d'immeubles pour la part qui excède fr. 15'000 (code 4.31)
- le vingtième (5%) de la fortune imposable (code 7.91)

b) pour le contribuable indépendant:

- les primes caisse-maladie et accidents (code 4.11)
- les autres primes et cotisations (4.12)
- le rachat d'années d'assurance (2° pilier, caisse de pension) pour la part qui excède fr. 15'000 (code 4.14)
- les intérêts passifs privés pour la part qui excède fr. 30'000 (code 4.21)
- les frais d'entretien d'immeubles pour la part qui excède fr. 15'000 (code 4.31)
- le vingtième (5%) de la fortune imposable (code 7.91)

Le calcul repose sur la taxation de la dernière période fiscale qui est en possession du contribuable. La déclaration d'impôt de 2004 n'est pas déterminante.

☛ **Quand et où faut-il déposer la demande ?**

La demande peut être déposée en tout temps au bureau communal. Toutefois, le droit à la réduction de primes naît le premier jour du mois au cours duquel les conditions d'octroi sont remplies pour la première fois, mais au plus tôt le premier jour de l'année du dépôt de la demande au bureau communal.

☛ **Que doit-on joindre à la formule de demande ?**

Chaque demande doit être impérativement accompagnée des documents suivants:

- **copie** de l'avis de taxation fiscale de la dernière période fiscale (2003) ou certificat de salaire 2004 pour les personnes assujetties à l'impôt à la source,
- **copie** du ou des certificats d'assurance maladie valables dès le 1.1.2005,
- **copie** de l'attestation d'études ou photocopie du contrat d'apprentissage pour les enfants à charge, âgés de plus de 16 ans,
- **copie** du dernier décompte d'indemnité de chômage si tel est le cas.

☛ **Sont dispensés de présenter une demande**

- a) les rentiers AVS/AI qui sont au bénéfice des prestations complémentaires,
- b) les assurés qui étaient bénéficiaires d'une réduction de primes en 2004: leur droit pour 2005 est examiné d'office par la Caisse cantonale de compensation AVS et une nouvelle décision leur est notifiée au début février 2005.
- c) les personnes qui ont déjà présenté une demande en 2004 et qui sont dans l'attente d'une décision ; leur droit pour 2005 sera également examiné d'office.

Le formulaire et le feuillet explicatif sont disponibles à l'administration communale. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la caisse de compensation à Fribourg (026 / 305 52 52).

**23. SECUTEL – SYSTEME D'APPEL A L'AIDE POUR
PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES**

...supprimé...

24. COMMANDE DE BOIS DE FEU

...supprimé...